



Montesson

Révision du Plan Local d'Urbanisme



6.1 Plan de zonage complet

Échelle 1/ 2 000

PLU révisé approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 20 juillet 2020

Modification de droit commun approuvée le 20 novembre 2025

ZONAGE

- AU

Zones à urbaniser, actuellement fermées à l'urbanisation (Fond Sainte Honorine, Terres Blanches 2)
- AU-m

Zones à urbaniser selon les orientations d'aménagement et de programmation, pour accueillir des logements et/ou des activités
- U-s14

Autoroute A14
- U-ae

U-ae1, U-ae2, U-ae3 et U-ae4 : Activités économiques
- U-cv

Centre-ville
- U-ft

Faubourgs
- U-hc

Zone d'habitat collectif
- U-r2

Zone résidentielle
- U-r1

Zone résidentielle
- A

Zone agricole
- A-h

Zone agricole pouvant accueillir des hangars agricoles
- A-f

Zone agricole des Jardins familiaux
- N

Zone naturelle
- N-e

Zone naturelle d'équipements
- N-es

Zone naturelle d'équipements sportifs
- N-s

Zone naturelle Seine

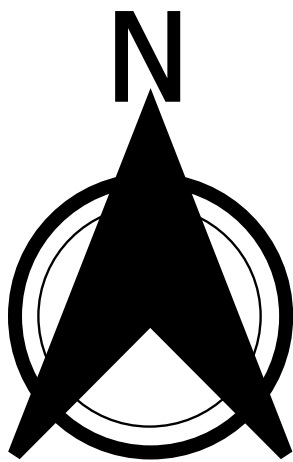
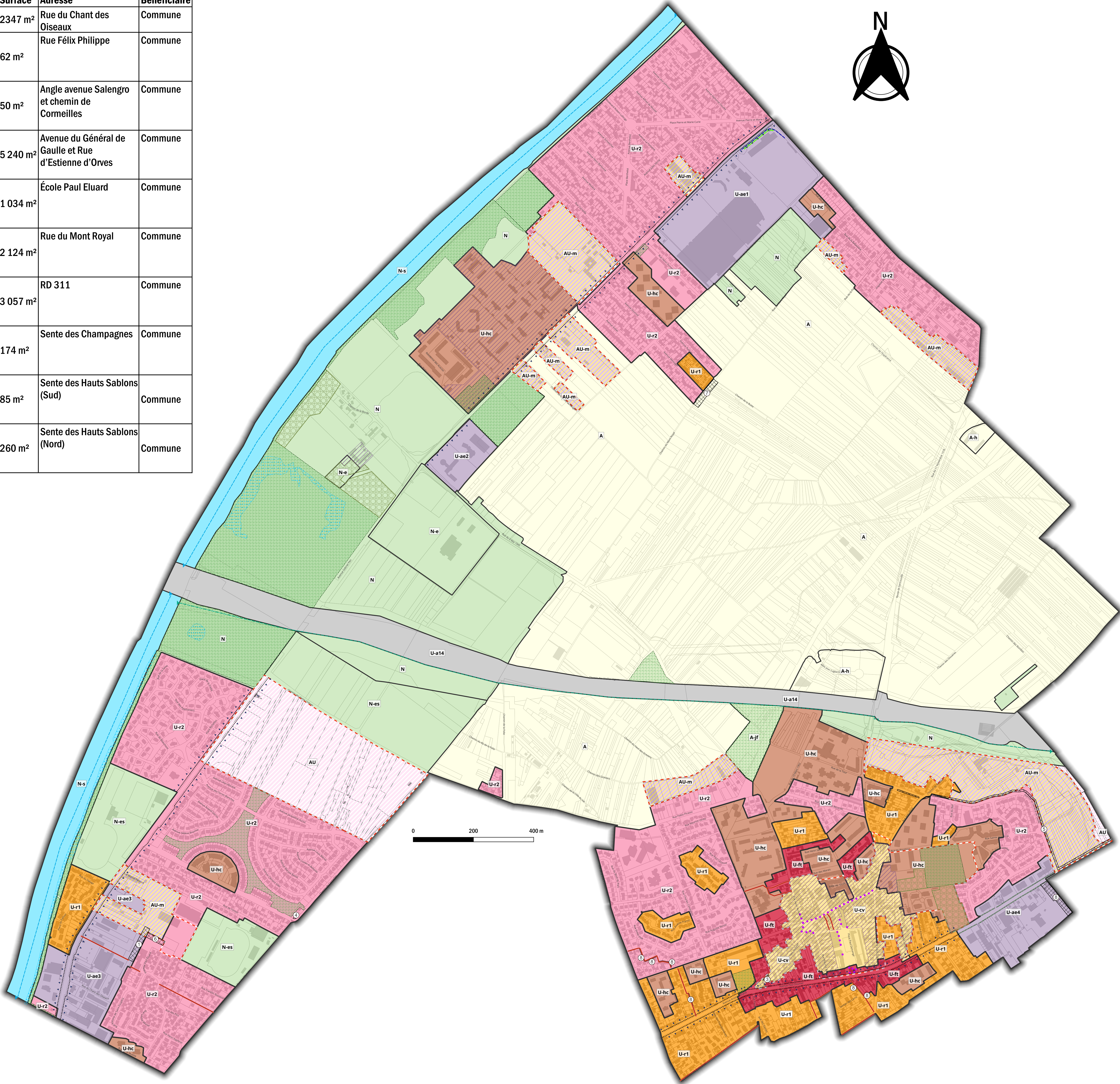
PRESCRIPTION

- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (au titre de l'article L151-6 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme)
- Ensemble bâti protégé (au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme)
- Espace à requalifier
- Espace boisé classé (au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme)
- Zone humide à préserver (au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Espace paysager remarquable (au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- ▲▲▲▲

Règle d'implantation particulière
- Sente repérée (au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme)
- Axe commercial à conserver (au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme)
- Corridor écologique (au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Corridor écologique alluvial (au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Clôtures du secteur U-ae1 soumises à prescriptions spéciales

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme

N°	Objet	Surface	Adresse	Bénéficiaire
1	Création d'une voirie de desserte	2347 m²	Rue du Chant des Oiseaux	Commune
3	Elargissement de voie	62 m²	Rue Félix Philippe	Commune
4	Création d'un ouvrage d'assainissement	50 m²	Angle avenue Salengro et chemin de Cormeilles	Commune
5	Création d'une piste cyclable	5 240 m²	Avenue du Général de Gaulle et Rue d'Estienne d'Orves	Commune
6	Extension de la cour d'école	1 034 m²	École Paul Eluard	Commune
7	Création d'un parc de stationnement	2 124 m²	Rue du Mont Royal	Commune
8	Extension du Syndicat Intercommunal pour le traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine (SITRU)	3 057 m²	RD 311	Commune
9	Elargissement de la sente	174 m²	Sente des Champagnes	Commune
10	Elargissement de la sente	85 m²	Sente des Hauts Sablons (Sud)	Commune
11	Elargissement de la sente	260 m²	Sente des Hauts Sablons (Nord)	Commune



0 200 400 m